



Projet éolien de la **Plaine de Balusson**

LETTRE D'INFO N°4 • *Juillet 2023*

Eolise est une **société française**, indépendante et poitevine spécialisée dans le **développement de projets éoliens et photovoltaïques**. Localisée à Chasseneuil-du-Poitou, elle conduit des projets en Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire.

Eolise profite donc d'un **ancrage local**, mais aussi d'une **solide expérience dans le développement de projets d'énergies renouvelables**, grâce à l'expérience de ses fondateurs, actifs dans les énergies renouvelables depuis 20 ans.



L'équipe d'Eolise travaille sur le **développement d'un parc éolien sur les communes de Sainte-Eanne, Salles et Soudan** depuis 2017.

De **nombreuses études de terrain** ont été menées sur place par des experts indépendants (ornithologues, paysagistes, acousticiens...) et **ont confirmé la pertinence du projet**. Parallèlement, des **réunions** ont eu lieu **avec les élus locaux** et un **travail d'information** a été mené, avec la distribution de trois lettres d'information et la mise en ligne d'une page internet dédiée au projet (eolise.fr/projet/plaine-de-balusson).

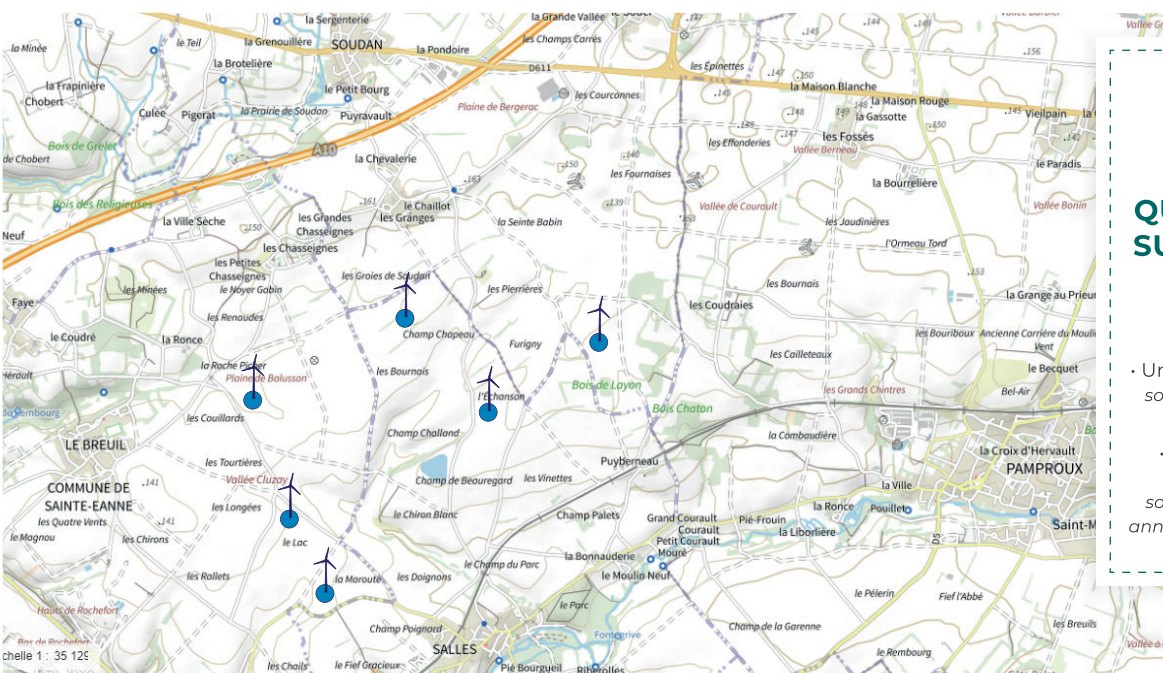
Aujourd'hui, après une demande de précision par la préfecture des Deux-Sèvres à l'été 2022 qui a décalé le calendrier, le **dossier est conforme aux demandes de la préfecture**. Une **enquête publique**, ouverte à l'ensemble des riverains, **se déroulera d'ici à la fin de l'année 2023**, avant une décision du Préfet attendue début 2024.



QUELLES ÉOLIENNES SUR LE TERRITOIRE ?

- 6 éoliennes de 200 m de hauteur totale
- Une **puissance unitaire de 5,7 MW**, soit une **puissance totale de 34.2 MW**
- Une **production énergétique de 87 600 MWh par an**, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 18 600 foyers (eau chaude et chauffage inclus)

Les détails du projet sont disponibles sur www.eolise.fr/projet/plaine-de-balusson/



NOUS RÉPONDONS À VOS QUESTIONS...



Photomontage du parc éolien de la Plaine de Balusson réalisé depuis la sortie de Salles, en direction de Sainte-Eanne.

Plusieurs échanges avec les riverains et les élus locaux nous ont permis d'identifier les questions les plus fréquentes qui entourent le projet éolien de la Plaine de Balusson.

Nous y répondons ci-dessous. Nous pourrions aborder d'autres sujets si vous nous envoyez vos questions (nos coordonnées sont disponibles en bas de cette page).



COMMENT SE PASSE LE DÉMANTÈLEMENT ? COMMENT EST-IL FINANCÉ ?

À la fin de vie du parc éolien, les éoliennes et leurs fondations sont totalement évacuées afin de remettre les terres à disposition pour leur usage précédent (souvent agricole). L'entreprise qui exploite le parc prend en charge l'ensemble de ces coûts de démantèlement des fondations et de l'ensemble du parc éolien.

L'arrêté du 10 décembre prévoit également, dès la phase construction, une garantie financière supplémentaire, qui dépend de la puissance de l'éolienne.

En cas de faillite de l'exploitant (un cas jamais vu en France et très improbable, en raison des garanties financières exigées par les banques pour financer les projets), c'est la responsabilité de la société mère qui sera recherchée pour régler les frais de démantèlement.



QUEL EST L'ÉQUIVALENT EN PRODUCTION D'UNE ÉOLIENNE PAR RAPPORT À UN PROJET SOLAIRE ?

Une éolienne telle que prévue dans ce projet correspond à la production d'un parc solaire d'une surface de 13 hectares (l'équivalent de 18 terrains de football).

À titre de comparaison, les 6 éoliennes de ce projet occuperont une surface de 1,3 hectare au total.



QUELLES SONT LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR LES COMMUNES ?

L'installation d'un parc éolien sur un territoire est soumise à différents impôts et génère donc des revenus locaux, qui bénéficient ensuite aux riverains.

La fiscalité liée au projet représentera chaque année plus de 190 000 € pour le territoire (répartis entre les communes d'implantation et la communauté de communes). Ces revenus sont annuels et dureront 25 ans (pendant toute la phase exploitation du parc éolien).

Dans les Deux-Sèvres et dans les départements voisins, des emplois seront également créés dans différents secteurs, pendant le chantier puis durant toute la durée d'exploitation (par exemple les emplois locaux de techniciens de maintenance des éoliennes).

QUEL EST LE CALENDRIER D'UN PROJET ÉOLIEN ?



Il faut compter 7 à 10 ans en moyenne, entre l'initiation d'un projet éolien et le début de son exploitation.

En effet, de nombreuses expertises de terrain doivent être menées par des bureaux d'études indépendants, pour être en conformité avec la réglementation.

Une fois ces études menées, le porteur de projet doit analyser les impacts du projet et définir le nombre et l'emplacement des éoliennes, pour qu'elles aient le moins d'impact possible.

Le dossier est ensuite instruit par les services de l'État (pendant une durée comprise entre 2 et 4 ans).

À l'issue de cette instruction, l'enquête publique permet à chacun de prendre connaissance du dossier et de donner son avis sur le projet. En se basant sur la qualité du projet présenté, les réponses apportées durant l'instruction et les retours de l'enquête publique, la Préfecture délivre ou non une autorisation.

Dans le cas de ce projet, cette décision préfectorale devrait être rendue fin 2024. Il faut alors compter deux ans supplémentaires de préparation administrative, financière et technique, avant le début de chantier.



VOUS SOUHAITEZ NOUS FAIRE PART DE VOTRE INTÉRÊT, POSER UNE QUESTION, APPORTER UNE SUGGESTION ? CONTACTEZ NOUS !

Lucie SIROT · Cheffe de projet · Baptiste WAMBRE · Responsable développement ·

Téléphone : 05 49 38 88 25 · Courriel : l.siroto@eolise.fr

Eolise SAS · 3, av. Gustave Eiffel · 86 360 Chasseneuil-du-Poitou

Cette lettre d'information est diffusée aux habitants des communes d'implantation potentielle et voisines, hors boîtes aux lettres "stop pub".

